

UNIVERSITÉ
DE
TOULOUSE
*

FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

PETIT LEXIQUE
de
TERMINOLOGIE LINGUISTIQUE

.....

TERMINOLOGIE
LINGUISTIQUE

BIBLIOGRAPHIE : J. MAROUZEAU, Lexique de la terminologie linguistique.

1. ACCENT. - Au préalable, prendre soin de distinguer accent graphique (aigu, grave, circonflexe etc., comme en français, espagnol, grec...) et accent phonétique : celui-ci seul nous intéresse. Cela dit, le terme d'accent s'applique d'ordinaire à une particularité de prononciation qui conduit à distinguer un élément de la syllabe par la hauteur, l'intensité, ou les deux à la fois. - Ex. d'idiomes à accent mélodique (ou "de hauteur") : l'indo-européen ancien, le grec ancien, le serbo-croate, etc. / à accent d'intensité : langues germaniques, slaves sauf exception, romanes, etc. On distingue aussi l'accent de mot (fixe, comme l'intensité initiale caractéristique du latin archaïque, du finnois, du hongrois, du germanique ancien, ou mobile : le russe, le grec moderne) et l'accent de phrase (cf. l'anglais, où la prononciation d'un mot peut varier selon qu'il est tonique ou atone).
2. ACH-LAUT. - Spirante vélaire sourde : c'est le ch de l'allemand ach, doch, Bach, et approximativement le son de la "jota" espagnole : dejar "laisser". - Ce son existe en de nombreuses langues : slave, sémitique, etc. La sonore correspondante est rare (néerl. Gent "Gand", grec mod. μεγάλος "grand").
*
3. AFFRIQUÉE. - Phonème d'apparence composite, mais un, donnant l'impression acoustique d'être le résultat de la combinaison d'une occlusive avec la fricative qui a même point d'articulation : angl. church, John ; esp. charlar ; it. cento, gente ; allem. Pfund, zahn, etc. Un tel phonème apparaît ainsi comme caractérisé par un mouvement de fermeture non maintenu, d'où aussi le nom de semi-occlusive.
4. AGGLUTINATION. - Soudure de deux mots originellement distincts, mais habituellement réunis dans l'énoncé, qui aboutit soit à la constitution d'un mot unique (fr. lierre < l'ierre, de lat. illa hēdera), soit à une fausse coupure (ma mie < m'amie). Autres exemples : ta ante > t'ante > tante, l'uette > luet-te, lendemain à analyser l-en-de-main (ǐllu + in + de + mane), etc.
5. ALLOCUTAIRE. - 2e personne du singulier ("personne à qui l'on s'adresse").

Les astérisques * renvoient à des définitions ajoutées à la fin du volume.

6. **ALLOCUTIF**. - 2^e personne du verbe (cf. le préc.).
7. **ALLONGEMENT COMPENSATOIRE**. - Accroissement de durée d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes, consécutif à la chute d'une articulation : ainsi, en latin, *isdem* > *īdem*, en fr. *asne* > *âne*.
8. **ALTERNANCE**. - Variation subie par un phonème ou un groupe de phonèmes dans un système morphologique donné. Est ou a été la règle dans les langues indo-européennes en général : ex. en grec ancien *λείπω*, *ἔλιπον*, *λέλοιπα* "laisser", en allem. *ich will*, *wir wollen*, et, pour les langues romanes, en esp. *ruego*, *rogamos*, etc.
- *
9. **AMUIR, ANUISSEMENT**. - On dit qu'un phonème s'amuit quand il cesse d'être prononcé (et devient muet) : ainsi l'h autrefois aspiré du fr. *hache*, l'-s- implusif de *beste* > *bête*, *asne* > *âne*, et celui qui marque le pluriel des noms, etc.
- *
*
10. **ANAPTYX(E)**. - Développement d'un phonème parasite, que l'on peut par ex. observer chez certains locuteurs de langue française qui éprouvent apparemment une difficulté à prononcer un groupe constitué par une occlusive + certaines consonnes ou semi-voyelles : *crever* > *koèrcèvé*, *gland* > *goèlã*, *piano* > *payano*, etc.
11. **ANALOGIE**. - Action assimilatrice qu'exerce sur une forme une autre forme avec laquelle elle se trouve fréquemment associée par la pensée. Ex. *je treuve* est devenu *je trouve* sous l'influence de nous *trouvons* ; inversement, nous *plourons* > nous *pleurons* à cause de *je pleure* ; de même, *pot* + *-ier* > *potier*, d'où *clou* + *-ier* > *clou-t-ier*.
12. **ANTEPENULTIEME**. - Syllabe qui précède l'avant-dernière (ou pénultième).
13. **ANTICIPATION**. - Phénomène psychologique qui fait qu'en énonçant un terme ou en prononçant un phonème on prépare déjà le terme, le phonème suivant. Ex. *température* > *temprer* > *tremp(r)er* ; *capra* > gasc. *craba*.
14. **APHERESE**. - Suppression d'un phonème ou groupe de phonèmes à l'initiale du mot, p. ex. d'une voyelle après la voyelle finale du mot précédent : ex. lat. *illa* > *la*, gasc. *era* 'stela, *ua* 'stona pour *estela*, *estona*, angl. *I'm afraid* (pour *I am...*).
15. **APICAL**. - Dénomination appliquée à divers phonèmes pour indiquer que leur articulation est caractérisée par l'application de la pointe de la langue (lat. *apex*) contre les dents ou les alvéoles : p. ex. le s apical espagnol (qui semble chuinté en comparaison du s français), ou encore le r

"roulé" de l'espagnol, du russe etc.

16. APPUYÉ(E). - Se dit d'une consonne séparée de la voyelle précédente par une autre consonne : capter, fermer. - Parfois, ce terme n'est employé que si les deux consonnes appartiennent à la même syllabe : maî-tre.
17. ARRONDI. - Se dit d'un phonème qu'on prononce en arrondissant les lèvres (on dit aussi labialisé) : p. ex. les voyelles françaises de fleur, feu, fût.
18. ASPECT. - Manière dont est envisagée dans son développement l'action exprimée par le verbe, suivant, p. ex., qu'elle est instantanée ("saisir") ou comporte une durée ("supporter"), qu'elle est envisagée en son début ("attaquer") ou dans son développement ("vivre"), etc. L'aspect a joué en indo-européen et joue dans divers types de langues un rôle comparable à celui des temps et des modes dans nos systèmes usuels de conjugaison : cf. anciennement le latin et le grec, et aujourd'hui le grec moderne et le slave (indo-européens) ou le sémitique (arabe, etc.).
19. "ASPIRÉ". - On appelle ainsi des phonèmes qui comportent en réalité non une aspiration, mais au contraire une intensité notable de souffle expiré (il n'y a de véritablement aspirés que quelques phonèmes rares, tels certains clicks hottentots) : ex. le h germanique ou gascon, les occlusives sourdes de l'allemand (p, t, k). Le "h aspiré" du français, qui n'est jamais prononcé réellement, n'a plus pour effet que d'empêcher la liaison et l'élision : p. ex. le héros, les héros, par contraste avec l'héroïne, les-héroïnes.
20. ASSIBILATION. - Cas particulier de la palatalisation, qu'on observe lorsque, d'une occlusive articulée dans la région palatale, se développe un phonème parasite du type des sifflantes (lat. sibilans) : p. ex. le cas du latin k + e, i, ainsi ceram (ké-) > kéra > tsyéira > siré (cire).
21. ASSIMILATION. - On dit qu'il y a assimilation lorsque, aux caractères propres d'un phonème, viennent se substituer totalement ou partiellement les caractères d'un phonème voisin : p. ex. latin *ag-tus > actus, *ad-fero > affero, en fr. le lat. capitale > chatel, chetel ("cheptel"), occitan còp de pè ("coup de pied") > kòd dé pè ; de même le j final de page s'assourdit devant s- dans "page sept", etc.
22. ASYNDÈTE. - Absence de liaison entre deux termes ou groupes mis en rapport étroit l'un avec l'autre : ex. "bon gré, mal gré", ou encore "il parle, il n'agit pas".
- *
23. ATONE. - Se dit d'un élément qui ne porte pas l'accent (v. ce mot). Contraire : tonique.

24. ATTRACTION PARONYMIQUE. - V. étymologie populaire.
25. BILABIAL. - Désignation propre des phonèmes consonantiques couramment appelés labiaux, et dont l'articulation implique une action combinée des deux lèvres, p. ex. p, b (tandis que les continues f, v sont des labio-dentales, v. ce mot). - f est parfois articulé ainsi (japonais, ou encore faits de prognathisme).
26. CALQUE. - Transposition d'une langue à l'autre, affectant soit un mot, soit une construction, soit une signification : p. ex. 1° Le latin anticipatio est fait sur le modèle du grec πρόληψις ; 2° en Suisse romande, la tournure "attendre sur quelqu'un" est calquée sur l'allemand "auf jemanden warten" ; 3° le latin ratio a pris tous les sens philosophiques du grec λόγος.
27. CHANGEMENT PHONETIQUE. - Terme le plus général employé pour désigner toute modification subie par un phonème au cours du développement d'une langue.
28. CHUINTE. - Fricative palatale, du type du fr. ch (sourde), j (sonore).
29. COMBINATOIRE. - Se dit, en termes de phonologie, des variantes d'un phonème ou des alternances qui sont conditionnées par l'entourage phonétique : ainsi l'alternance ó ~ ò dans sot/sotte a un caractère combinatoire puisque, en français, si o devant t final peut être ouvert (sotte) ou fermé (haute), en finale absolue il ne peut être que fermé : sot.
30. COMBINÉ. - Se dit de consonnes en contact et dans la même syllabe : pa-tron, ca-dre, et plus ou moins assimilées parfois l'une à l'autre (ainsi l'angl. to try, dream, ou les mots patron et travail prononcés par un Corse...).
31. COMPOSITION. - Formation de mots soit par juxtaposition (timbre-poste), soit par préfixation (préfabriqué). Contraire : dérivation (par suffixation).
32. CONTINUE. - Consonne dont l'articulation, réalisée par un resserrement du passage offert à l'air expiré, peut être prolongé tant que le souffle y suffit : ex. f, v, s, z... Contraire : momentanée.
33. CONTRACTION. - Il y a contraction lorsque deux voyelles fusionnent en une seule : germ. *wadanjan > a. fr. gaignier > fr. mod. gagner.
34. CONTRETONIQUE. - Syllabe précédant la tonique, mais séparée d'elle par une autre syllabe (intertonique) : ex. ármatúra.
35. CORRELATION. - Deux sens fondamentaux : 1° En grammaire, rapport de dépendance liant deux termes dits corrélatifs : lat. tantus... quantus, etc. 2° En phonologie, ensemble formé par deux séries de phonèmes dont les mem-

bres s'opposent deux à deux du fait de la présence ou de l'absence d'une même caractéristique dite pertinente, que l'on appelle marque de la corrélation : ex. en latin la corrélation de longueur vocalique, soit A E O I U ~ Ā Ē Ū Ī Ū, ainsi ō ~ ȝ dans pōpulus "peuplier" ~ pȝpulus "peuple".

36. CROISEMENT. - On emploie ce terme lorsque les sons de deux mots habituellement ou accidentellement rapprochés se combinent ou se mêlent de manière à former un autre mot : p. ex. à l'allemand. Sauerkraut (litt. "herbe" - Kraut - "aigre" - sauer) correspond l'alsacien sûrkrût ; croisé par plusieurs termes français, celui-ci a donné successivement surcrote, saurcrote (formes accidentelles attestées au XVIIIe siècle) et choucrote. De même, le cordouanier (cf. les cuirs de Cordoue) a été croisé par cordouan pour donner l'actuel cordonnier.
37. DATIF ETHIQUE. - Datif exprimant que le sujet parlant ou l'interlocuteur prend intérêt à l'action énoncée : p. ex. chez La Fontaine
"(il) vous lui met en marmelade
Les mandibules et les dents",
et en français régional de Toulouse "il se prend une orange et il se la mange".
- *
38. DÉLOCUTIF. - 3e personne du verbe ("personne de qui l'on parle").
39. DÉNOMINATIF. - Verbe dérivé d'une forme nominale (nom ou adjectif) : p. ex. menu --> amenuiser, marteau --> marteler. Contraire : déverbatif.
40. DÉRIVATION. - Formation d'un mot nouveau par adjonction d'un suffixe à un autre mot : pauvre-té, dériv-er, dériv-ation...
- *
41. DÉVERBATIF. - Forme nominale dérivée d'un verbe : port-âge, fait sur porter.
Contraire : dénominatif.
42. DIACHRONIE, -NIQUE. - Caractère des faits (ou "se dit des faits") observés du point de vue de leur évolution à travers la durée, dont l'étude fait l'objet de la linguistique diachronique ou évolutive. Contraire : synchronie.
43. DIALECTE. - Forme particulière prise par une langue sur une aire géographique donnée, et qui peut se définir par un ensemble de traits tels que leur groupement donne l'impression d'un parler distinct des parlers voisins, en dépit de la parenté qui les unit.
44. DIFFÉRENCIATION. - Dissimilation de deux phonèmes en contact : p. ex. lat. ūna > gasc. uo > ūo > yo.

45. DILATION. - Transfert des qualités d'un phonème à un autre ; plus particulièrement, la dilatation vocalique consiste en une action conservatrice ou positive exercée par le timbre d'une voyelle finale atone sur celui de la pénultième tonique : ainsi le lat. fēcī > a. fr. fig, et non *feiz, *foiz (cf. mē(n)se > meis, mois), ou encore *tōttī (lat. cl. tōtī) > *tutti > a. fr. tuit (mais *tōttus, *tōtta > a. fr. toz, tote, mod. tout, toute). Fréquents en roman (portugais, dialectes italiens), les phénomènes de dilatation impriment une marque considérable à la phonétique diachronique et à la morphologie du celtique ou du germanique : p. ex. germanique commun *kraft, krafti > vieux-haut-alle. kraft, krefti, allem. mod. Kraft, Kräfte. Cf. métaphonie, inflexion, Umlaut.
46. DIPLOMATIQUE (EDITION -). - Edition d'un texte dans laquelle celui-ci est reproduit exactement, sans correction ni normalisation d'aucune sorte.
47. DISSIMILATION. - Destruction, partielle ou totale, ou modification différentielle d'un phonème par un phonème voisin semblable : ex. flabile > f()eible, foible, faible ; lusciniolu > rossignol ; peregrinu > pèlerin.
48. DOUCE. - Se dit d'une consonne caractérisée par la faiblesse relative de la tension musculaire que requiert l'articulation glottale. Ainsi, en allemand (et plus encore en danois p. ex.), les occlusives b d g, dites "sonores", sont en réalité des sourdes douces et donnent à une oreille française l'impression d'être des sourdes de type français (ce qui est inexact, puisque les sourdes françaises sont fortes ; mais les cons. douces du français sont des sonores, et ne peuvent être assimilées aux sourdes douces du germanique, car le contraste sonore/sourde prime en roman le contraste douce / forte).
- *
49. ENCLISE, ENCLITIQUE. - Propriété qu'a un mot dépourvu de ton de prendre appui sur un mot précédent porteur de ton, formant avec lui une seule unité phonétique : a. fr. nel < ne le, le étant enclitique ; occitan ditz-me, ditz-ac, ditz-m-ac, où seul ditz est tonique, le reste étant enclitique.
50. ETYMOLOGIE POPULAIRE. - C'est le procédé, appelé plutôt attraction paronymique, par lequel un mot se trouve rattaché dans la conscience du sujet parlant à tels autres mots qui présentent avec lui quelque ressemblance phonétique et paraissent à l'occasion susceptibles d'en fournir l'explication : ex. liqueur opiacée --> l. à pioncer, baromètre anéroïde --> b. à hémorroïdes (???), lais (déverb. de laisser) écrit legs à cause de léguer, cf. enfin l'histoire de choucroute (v. croisement).

51. **EXPLETIF.** - Qui peut être considéré comme inutile à l'énoncé strict : ex. "je crains qu'il ne vienne".
52. **EXPLOSIVE.** - Consonne située dans la première partie de la syllabe, et précédant immédiatement la voyelle : ex. facteur. Contraire : implosive.
53. **FACTITIF.** - Forme verbale, appelée aussi causatif, susceptible d'exprimer que le sujet fait faire l'action au lieu de la faire lui-même : fr. "faire parler". Selon les idiomes, se forme de différentes manières ; ainsi, en indo-européen, par suffixation (skr.) : cf. le grec anc. φέβομαι "j'ai peur" / φοβέ(γ)ω "je fais peur" ; cf. l'allemand. hangen "être pendu" / hängen "pendre", de même liegen/legen "être étendu/étendre, placer", etc. En basque, par préfixation : ikasi "étudier" / erakatsi "enseigner", ikusi "voir" / erakutsi "montrer", ou par composition (suffixation ?) : sar, idée d'"entrer" (participe sartu) / sar-arazi "faire entrer".
54. **FAIBLE.** - 1° Dans un paradigme, se dit d'une forme accentuée sur la désinence (on dit aussi téléotonique) : a. fr. tu fesis, fr. nous prions. Contraire : forte (ou rhizotonique) : fr. ils firent, je prie.
2° Une conjugaison faible est une conjugaison de type normalisé et vivant : verbes en -er en fr., type machen, machte, gemacht en allem., angl. to kill, killed, killed. Contraire : conjugaison forte (verbes en -ir - malgré atterrir, amerrir, alunir... - et en -re en fr., types germ. à alternances vocaliques : singen, sang, gesungen en allem., etc.).
55. **FLEXION.** - Modifications subies par une série de formes qui prennent des désinences propres à exprimer certains aspects et rapports grammaticaux : cf. les déclinaisons et conjugaisons en indo-européen, sémitique etc.
56. **FORTE.** - 1° En phonétique, contraire de douce.
2° En morphologie, contraire de faible : je prie, ils firent.
3° Une conjugaison forte est une conjugaison traditionnelle, non normalisée, irrégulière et non productive ; contraire de c. faible.
57. **FREQUENTATIF.** - Forme verbale propre à exprimer la répétition d'une action : cf. latin dico, dicto, dictito. Cf. itératif.
58. **FRICATIVE.** - Consonne dont l'émission est caractérisée essentiellement par un bruit de frottement de l'air expiré contre les parois du canal vocal resserrées en divers endroits possibles : dents-lèvres f v, langue-dents th angl., dos de la langue-alvéoles s z fr., langue-palais ch de l'allemand. ich, langue-voile du palais ch de l'allemand. acht, langue-larynx éain arabe.

59. HAPAX. - Adverbe grec (ἅπαξ "une seule fois") employé comme substantif, par abréviation de la formule ἅπαξ εἰρημένον "dit une seule fois", pour désigner un mot, une forme, un emploi dont on n'a pu relever qu'un exemple.

60. HAPAXÉPIE. - On dit qu'il y a hapaxépie lorsque, alors que le premier terme d'un mot composé se termine par un groupe de sons analogue à celui par lequel commence le 2e terme, ce groupe n'est articulé qu'une seule fois, par économie : p. ex. idolâtrie pour idolo- (εἶδωλον "image, idole") + lâtrie (λατρεία "service"). On parle aussi de superposition syllabique.

61. HARMONIE VOCALIQUE. - Phénomène, apparenté à l'assimilation, qui fait que, dans certaines langues (turc, finno-ougrien, et même français, dans des cas sporadiques), toutes les voyelles d'un mot prennent un timbre apparenté à celui de la voyelle de la racine (v. infra pour le fr.) : ainsi en turc okumak "lire" se conjugue : et yürümek "marcher" :

okurum	okuruz	yürürüm	yürürüz
okursun	okursunuz	yürürsün	yürürsünüz
okur	okurlar	yürür	yürürler
(vocalisme vélaire)		(vocalisme palatal)	

De même, en finnois, talo "maison" fera talossa "dans la m."

talosta "hors de la m.",

mais kylä "village", kylässä

kylästä, etc.

En français, les phénomènes observés rappellent plutôt la dilatation que l'harmonisation vocalique : le ai (normalement è, comme dans raisin, vaisseau, maison) des mots aiguille, saisir, laitue tend à se prononcer fermé (é) sous l'influence des voyelles toniques suivantes i et u.

62. HIATUS. - Rencontre de deux éléments vocaliques dont la prononciation conduit à maintenir la bouche ouverte (lat. hiatus, de hiare), soit à l'intérieur du mot (fr. aorte, éhonté, mais etc.), soit entre deux mots énoncés sans pause intermédiaire : il a omis, p. ex.

63. HIAT(US)TILGUNG. - Terme allemand désignant le phénomène phonétique qui consiste à intercaler une consonne ou une semi-consonne entre deux éléments vocaliques en contact pour éviter (all. tilgen, effacer, supprimer) l'hiatus : a. fr. pooir > pouvoir ("pouvoir"), portug. a alma > a-y-alma "l'âme", basque *jaun-egi > *jau()egi > jauregi "château" (d'après H. Gavel), anglais pop. the idea of it prononcé the idea-r-of it ; cf. les faits de "liaison" en français.

64. HYPERCORRECTION. - Reconstruction d'une forme réalisée afin de substituer à un état qu'on suppose altéré, mais qui est en réalité normal, un état supposé plus correct : lat. *asparaga > a. fr. asperge, régulièrement ; mais dans l'usage populaire berge tend à passer à barge : asperge, senti comme "vulgaire", est "corrigé" en asperge. Autre exemple : au XVIIe siècle, tandis que lwe ("loi") passe à lwa, mwè ("moins"), à cause de la nasalité, reste intact ; le Midi, mal informé et plein de zèle pour se mettre à la mode parisienne, "en rajoute" et prononce mwã ; d'où un fâcheux méridionalisme difficile à extirper.
65. HYPOCORISTIQUE. → Appellation propre à traduire une intention caressante : on a ainsi des redoublements du type "fifille", des formations diminutives comme "soeurette, Pierrot", des abréviations comme "Phil(ippe)". Certaines langues comme le basque peuvent avoir tout un arsenal hypocoristique : suffixes diminutifs en -tto, -ño, suffixes de conjugaison en -xu (-chu) à la place de -zu, palatalisation systématique de toutes les consonnes palatalisables de la phrase, etc.
66. HYPOTAXE. - Subordination d'une proposition par rapport à une autre : "J'espère que vous viendrez", par opposition à la parataxe : "Vous viendrez, j'espère !".
67. IMPARFAIT. - Système de formes temporelles dont la fonction essentielle dans les langues indo-européennes était d'énoncer une action en voie d'accomplissement dans le passé et conçue comme non achevée.
68. IMPERFECTUM, IMPERFECTIF. - Aspect d'une action envisagée dans son cours, sans considérer son début ni son terme : chercher, travailler (par opposition à "trouver"). A bien distinguer du précédent.
69. IMPLOSIVE. - 1° Occlusive dont l'articulation comporte seulement une fermeture du canal vocal non suivie de l'ouverture brusque appelée explosion.
2° Plus largement, toute consonne située en fin de syllabe : facteur.
70. INCHOATIF. - Forme verbale propre à exprimer soit l'idée d'une action considérée à son début (lat. nosco "je prends connaissance", par opp. à novi "j'ai pris connaissance, je sais"), soit un devenir ou une progression (lat. cresco "je grandis", senesco "je vieillis"). La caractéristique est en latin le suffixe -sc-. En français, on parle d'un "suffixe inchoatif -iss-", mais c'est purement formel, comme dans toutes les langues romanes.

*

71. INFLEXION. - Cf. dilation vocalique (allem. Kraft, Kräfte, etc.).
72. INTERDENTALE. - Consonne articulée par application du bord antérieur de la langue contre l'intervalle laissé libre entre les deux rangées de dents. Ex. angl. thin (sourde), that (sonore) ; esp. cerrar, razón (sourde) ; grec mod. 'Αθήναι, δόντι ; gascon de Bethmale brès "berceau", etc.
73. INTERTONIQUE. - Syllabe séparant la tonique de la contretonique (v. ce mot) : ex. dormitorium.
74. INTERVOCALIQUE. - Consonne placée entre deux voyelles, et, dans certains domaines linguistiques du moins (Romania occidentale), exposée de ce fait à des altérations. On symbolise cette position en plaçant la consonne entre tirets : -t- signifie t intervocalique.
75. INTONATION. - Sens restreint : se définit par la place obligatoirement attribuée dans certaines langues au ton, ou accent de hauteur.
76. INVERSION. - Renversement d'un ordre considéré comme normal ou habituel pour des mots ou groupes de mots : p. ex., en allemand, la phrase "alle Katzen sind grau", "tous les chats sont gris", deviendra après l'adverbe "nachts", "la nuit" : "Nachts sind alle Katzen grau".
77. IRREEL (du présent, du passé). - Construction ou forme verbale susceptible d'exprimer que l'action énoncée est envisagée à titre d'hypothèse irréalisable.
78. ISOGLOSSE (ou LIGNE D' -S). - Limite géographique séparant deux aires dans lesquelles on observe, du point de vue de la diachronie, deux traitements différents d'un même phonème original ; ce mot peut être pris dans un sens plus large (vocabulaire, faits morphologiques, traits syntaxiques etc.).
79. ITERATIF. - Forme propre à l'énoncé d'une action qui se répète (cf. fréquentatif).
80. "JOTA". - Spirante ou fricative vélaire sourde, appelée aussi Ach-laut.
81. KOINÉ. - Langue commune (κοινή διάλεκτος) dans laquelle se sont fondus au IVe siècle avant J.-C. divers parlers grecs, avec le dialecte attique comme base. Par extension, on appelle ainsi toute langue commune constituée selon ce type.
82. LABIO-DENTALE. - Consonne articulée par application de la lèvre inférieure contre la rangée supérieure des dents : ex. fr. f, v.

83. LABIO-VÉLAIRE. - Consonne dont l'articulation comporte à la fois une occlusion entre la racine de la langue et le voile du palais, et un arrondissement des lèvres. On parle parfois d'un "appendice labial" qui accompagnerait l'articulation vélaire. La notation de la labio-vélaire indo-européenne est *k^w ; le latin, très conservateur, la continuait par qu-.
84. LATÉRALE. - Consonne articulée par application de l'extrémité ou du dos de la langue contre le palais, l'air expiré trouvant un passage soit d'un côté, soit de chaque côté de l'obstacle ainsi réalisé. Ex. fr. l.
85. LINGUISTIQUE. - Science du langage, plus particulièrement du langage articulé. On distingue linguistique historique/comparative/générale/statique (ou synchronique)/évolutive (ou diachronique)/fonctionnelle/structurale, etc.
86. LIQUIDE. - Nom souvent donné à la latérale l, pour des raisons acoustiques et articulatoires.
87. LOCUTIF. - Première personne du verbe.
88. MÉTAPHONIE, -NÈSE. - Synonyme du "Umlaut" ; v. aussi dilation.
89. MÉTATHÈSE. - Déplacement de phonèmes à l'intérieur d'un mot (si ces phonèmes sont conjoints, on dit qu'il y a interversion) : capra > craba etc. Interversion : pascere > *paksere (> paistre).
- *
90. MOMENTANÉE. - Consonne dont l'émission ne comporte pas de durée appréciable, du fait qu'elle consiste essentiellement dans une explosion. On la nomme aussi occlusive ; contraire : continue (/fricative).
91. "MOUILLÉE". - Synonyme de palatalisée (consonne -) - cf. "liquide" ! Il s'agit des sons du type de fr. gn (it. id', esp. ñ, port., occ. nh, cat. ny), de l'a. fr. -ill- (it. -gli-, cat., esp. -ll-, port., occ. lh). Le russe "mouille" (palatalise) toutes les consonnes suivies de y (yod) ou d'une voyelle palatale i ou e. Pour les sons mouillés du basque, v. hypocoristique.
92. MUTATION. - Changement immédiat, qui consiste dans une substitution (s'oppose ainsi à la notion d'évolution, changement graduel). - Le cas le plus connu est celui des mutations consonantiques du germanique (Lois de Grimm et de Verner) : la première "Lautverschiebung" intéresse l'ensemble des dialectes germaniques, tandis que la seconde, plus récente, ne touche que le haut-allemand (Hochdeutsch), qui s'oppose ainsi au reste du germanique.

Le traitement des dentales indo-européennes en donnera une idée : lors de la première mutation, la sonore aspirée devient sonore simple, la sonore simple devient sourde, la sourde devient fricative ; avec la seconde, la fricative germanique devient sonore simple, la sonore devient sourde, la sourde devient affriquée ou fricative (selon sa place). Illustration :

<u>indo-européen</u>		<u>anglais</u>		<u>(haut)-allemand</u>
* <u>dh-</u> (grec <u>θυγάτηρ</u>)	>	<u>d</u> <u>daughter</u>	>	<u>t</u> <u>Tochter</u>
* <u>d</u> lat. <u>edere</u>	>	<u>t</u> <u>eat</u>	>	(<u>t</u>) <u>s</u> <u>essen</u>
<u>dentem</u>		<u>tooth</u>		<u>Zahn</u> (ts-)
* <u>t</u> lat. <u>tres</u>	>	<u>s</u> <u>three</u>	>	<u>d</u> <u>drei</u>

La 2e mutation a affecté les emprunts faits au latin par le germanique : lat. porta > allem. Pforte, lat. discus > allem. Tisch ("table")...

93. **NASALE** (consonne, voyelle -). - Phonème dont l'articulation comporte une résonance de la cavité nasale mise en communication avec l'arrière-bouche : c'est cette résonance qui oppose m à b, ã à a (champ/chat).
94. **NOMINALE** (phrase -). - Proposition sans verbe : "Demain, beau temps généralisé", "silence !", etc.
95. **NORMALISER**. - Modifier un texte en le corrigeant de façon à rendre conformes à une règle donnée les mots qui, pour une raison quelconque, offrent un aspect apparemment anormal ; ainsi, l'édition d'un texte normalisé est le contraire d'une édition diplomatique. Le problème de la normalisation se pose également au dialectologue qui entreprend une enquête sur le terrain selon la méthode "directe", c'est-à-dire sans le secours d'un appareil enregistreur (magnétophone, etc.).
96. **OCCLUSIVE**. - Consonne dont l'articulation comporte essentiellement une occlusion, ou fermeture, du canal vocal réalisée par un mouvement dit implosion, suivi d'un brusque mouvement d'ouverture dit explosion.
97. **ORTHOGRAPHISME**. - Il y a orthographisme lorsque la prononciation normale d'un mot est troublée par une interprétation incorrecte de la forme écrite : ainsi cheptel, signet, arguer, aiguiser, où, dans les 2 premiers mots, p et g sont théoriquement muets, et où, dans les 2 autres, le u doit être prononcé pleinement comme une voyelle alors que le modèle de gué ou de guise tend à le faire interpréter comme un simple signe orthographique.
98. **OXYTON**. - Mot qui porte l'accent aigu sur la dernière syllabe (grec).
99. **PALATAL, PALATALISÉ, PALATISÉ**. - Un phonème est dit palatal lorsque son arti-

ulation se fait dans la région du palais dur (phonèmes antérieurs, ou d'avant) : voyelles è é i è è u, consonnes palatalisables précédant ces voyelles, consonnes "mouillées" par nature (cf. esp. ñ, ll, basque tt etc.), etc. Certains préfèrent appliquer à ces articulations d'avant le qualificatif de prépalatales, et nomment alors postpalatales les articulations d'arrière, appelées ici vélaires (v. ce mot).

Est palatalisé un phonème devenu palatal, ou "mouillé", p. ex. sous l'influence d'un yod ou d'une voyelle palatale.

Est palatisé un phonème dont l'articulation s'est rapprochée de la région du palais dur.

100. PARADIGME. - Tableau des flexions d'un mot donné comme modèle : ex. le paradigme de la 2^e déclinaison, de l'optatif etc.
101. PARATAXE. - Procédé qui consiste à juxtaposer deux propositions sans marquer le rapport de dépendance qui les unit : ex. "Vous viendrez, j'espère". Contraire : hypotaxe ("J'espère que vous viendrez").
102. PARFAIT. - Système des formes verbales dont le rôle fondamental est d'indiquer un état résultant d'une activité antérieure (cf. grec ancien λέλυκα "j'ai fini de délier", lat. novi "je sais"), et qui à ce titre peuvent être distinguées aussi bien de telles formes du passé que du présent lui-même. V. perfectum, perfectif.
103. PARLER. - Ensemble des moyens d'expression employés par un groupe à l'intérieur d'un domaine linguistique d'étendue variable, qui peut se limiter à un village ou un hameau (à opposer à dialecte, plus large ; v. ce mot). C'est l'unité sociale en matière de dialectologie.
104. PAROXYTON, PRO- . - Mot qui porte l'accent (aigu) respectivement sur l'avant-dernière (pénultième), l'antépénultième syllabe.
105. - PÉNULTIÈME, ANTE-. - Respectivement : avant-dernier, qui précède l'avant-dernier.
106. - PERFECTUM, -TIF. - Système des formes verbales dérivées du thème du parfait et qui répondent à l'idée de l'action parvenue à son achèvement. Perfectif qualifie un aspect verbal (v. ce mot) : trouver, par opposition à chercher, v. également le système du verbe slave.
107. PHILOGIE. - 1° Culture des lettres en général.
2° Plus spécialement, étude des documents écrits et de la forme de lan-

gue qu'ils nous font connaître.

3° Dans un sens encore plus restreint, étude des textes et de leur transmission, tandis que l'étude de la langue de ces textes est du ressort de la linguistique.

Mais attention : ce qui précède est valable pour la France ; ainsi, en Angleterre, "comparative philology" signifie "grammaire comparée"...

108. PHONÈME. - Deux acceptions à distinguer :

1° En phonétique et en linguistique traditionnelle, élément auquel conduit l'analyse du langage articulé, défini d'une part par la disposition des organes vocaux et les mouvements qui accompagnent ou provoquent le courant d'air expiré ou inspiré, d'autre part par l'impression auditive qui en résulte.

2° En phonologie et en linguistique structurale, unité phonologique type, ensemble déterminé de caractéristiques phoniques pertinentes qui se réalisent simultanément.

109. PHONOLOGIE. - Discipline linguistique qui traite strictement des phénomènes phoniques du point de vue de leur fonction dans une langue donnée. Ce terme peut avoir d'autres significations dans les ouvrages anciens ou hors de France.

110. POTENTIEL. - Forme modale qui convient à l'expression d'une possibilité ou virtualité. Contraire : irréel.

*
*

111. PROCLISE, -CLITIQUE. - Qualité d'un mot dépourvu de ton, considéré comme prenant appui en avant, du fait qu'il s'attache au mot qui le suit en formant avec lui une unité phonétique. Le mot atone est dit proclitique.

112. RACINE. - Élément irréductible du mot, obtenu par élimination de tous les éléments de formation discernables, concevable comme caractéristique d'un concept donné et susceptible de figurer, intact ou modifié, dans les diverses formations qui constituent une famille de mots. V. radical.

*

113. RADICAL. - Élément commun dégagé spontanément de la comparaison d'une série de mots apparentés, fléchis ou non, et qui porte l'idée commune à tous ces mots. Ex.: soit lat. cantavisti "tu chantas" :

cantav- : radical, ou thème, de parfait.

cant- : radical du verbe cantare.

can- : racine (cf. can-o, -is, -ère, cecini, can-tum ; can-tare ; tibi-cen, etc.).

*

114. RELÂCHÉ. - Se dit d'un phonème articulé avec une tension musculaire relativement faible. Ex. les occlusives sonores intervocaliques -b-, -d-, -g- en espagnol, occitan, français régional, etc.
115. RHIZOTONIQUE. - Se dit d'un mot qui porte le ton sur la racine (cf. fort).
116. "ROULÉ". - On appelle "r roulé", par opposition à l'r grasseyé, celui qui comporte une vibration accentuée de la pointe de la langue (cf. r apical). C'est aussi une désignation du r, parallèle au nom de "liquide" que l'on donne à l'l.
- *
117. SIFFLANTE. - Consonne de la série des fricatives (ou continues), caractérisée par un bruit de sifflement de l'air expiré à travers une fente étroite ménagée vers la partie médiane de la langue : fr. s, z.
118. SONORE. - Se dit d'un phonème dont l'émission s'accompagne des vibrations glottales constitutives de la sonorité ; noter à ce propos que les consonnes b d g sont sonores en roman, mais non dans certaines langues germaniques (allemand).
119. SOURD. - Se dit d'un phonème dont l'émission ne comporte pas ces vibrations.
120. SPIRANTES. - Autre nom des fricatives (continues).
121. SUBSTRAT, SUPERSTRAT, ADSTRAT. - Un parler de substrat est un parler supplanté par un autre parler, p. ex. à la suite d'une conquête, d'une migration, d'une colonisation, en tout cas dans des conditions telles que son influence peut être invoquée pour expliquer, par une conservation d'habitudes linguistique ou par le jeu des interférences, des altérations du parler substitué : substrat gaulois en français, substrat étrusque, selon certains, dans les parlers italiens de Toscane, substrat pré-indo-européen dans le vocabulaire de régions montagnardes : Alpes, Pyrénées, etc. Si la langue autochtone se maintient et subit simplement l'influence de celle des envahisseurs, qui finit par disparaître, celle-ci joue un rôle de superstrat, ou adstrat : c'est le cas de l'apport germanique dans la Gallo-Romania septentrionale, consécutif aux Grandes Invasions.
122. SUFFIXATION, PRÉ-. - Composition, au sens large, par adjonction, respectivement, d'un suffixe ou d'un préfixe.
123. SYNCHRONIE, -NIQUE. - Caractère des faits (et : qualifie les faits) observés à un stade donné, indépendamment de leur évolution dans le temps. Contraire : diachronie, -nique.

*

124. TENSION, TENDU. - Tension : 1° Première phase de l'articulation d'un phonème.
2° Effort total des muscles intéressés à l'articulation d'un phonème. Si cet effort est particulièrement appréciable, le phonème est dit tendu : c'est le cas, par exemple, des occlusives sonores intervocaliques du français par opposition à celles de l'occitan, qui sont relâchées.
- *
125. THÈME. - Se définit en linguistique indo-européenne comme la partie du mot résultant de l'adjonction à la racine d'éléments, ou morphèmes, dits thématiques. Cf. radical.
- *
126. TON. - Terme très général synonyme de plusieurs autres termes selon le contexte : accent (v. ce mot) ou intonation (id°).
127. TONIQUE. - Qui porte le ton (accent de hauteur ou d'intensité, v. accent).
128. VÉLAIRE. - Se dit d'un phonème dont le point d'articulation se situe dans la région du voile du palais (palais mou) : ex. le l du catalan, le -ll de l'anglais ball, etc.
129. VIVANT. - Se dit d'une formation normale, sur laquelle on peut créer des néologismes : ex. sur le modèle de chant-er, on crée ionis-er, Anschluss-er, comme -age peut servir à fabriquer nickel-age, et -ation ionis-ation.
130. VOISÉ. - Synonyme de sonore. Contraire : dévoisé (sourd).
131. YOD. - Nom de la lettre hébraïque qui sert à noter en hébreu la semi-voyelle palatale y, employé aujourd'hui couramment pour désigner l'i en fonction de sonante : ex. fr. fyèr "fier", rèyō "rayon", siyāj "sillage", etc.

2 bis. AFFIXE. - Élément, dit parfois affixal, susceptible d'être incorporé à un mot pour en modifier éventuellement le sens, la valeur, la fonction, le rôle, sans en détruire l'unité. Suivant qu'il s'insère à la place initiale, médiane ou finale, il est dit préfixe, infixé, suffixe.

8. ALTERNANCE (suite). - L'alternance vocalique peut-être :
- 1) de timbre, ou qualitative (gr. $\pi\alpha\text{-}\tau\acute{\iota}\rho\text{-}\alpha / \acute{\alpha}\text{-}\pi\acute{\alpha}\text{-}\tau\acute{\alpha}\rho\text{-}\alpha / \pi\alpha\text{-}\tau\acute{\rho}\text{-}\acute{\omicron}\varsigma$)
 - 2) de quantité (lat. sēdeo, sēdes).

Les différents aspects d'une alternance donnée s'appellent degrés : degré plein (ou normal) et degré long suivant que la voyelle se présente avec la quantité normale (brève) ou longue ; degré zéro si l'élément vocalique disparaît ; degré fléchi s'il y a seulement alternance de timbre.

9 bis. ANAPHORE. - Reprise d'un terme soit par lui-même soit par le truchement d'un terme dit anaphorique.

9 ter. ANAPHORIQUE. - Mot qui a pour fonction habituelle de reprendre l'idée d'un terme antérieur, ainsi en latin : is.

22 bis. ATHÉMATIQUE. - Formation dans laquelle le suffixe ou la désinence s'attache directement au radical sans le secours d'une voyelle thématique : lat. fer-tis en regard de dic-i-tis.

37 bis. DÉICTIQUE. - Qui sert à désigner avec précision ou insistance : ci dans celui-ci.

40 bis. DÉSINENCE. - Élément mobile qui, ajouté à la partie invariable du mot (radical, thème), caractérise chacune des formes soit d'un paradigme nominal : désinence casuelle, soit d'un paradigme verbal : désinence personnelle.

Dans les langues indo-européennes, on distingue des désinences verbales primaires, considérées comme convenant à l'énoncé d'un procès en voie d'accomplissement, et des désinences secondaires, affectées d'ordinaire à l'expression du passé.

48 bis. ÉLARGISSEMENT. - Addition à un mot ou à un élément de formation (racine, thème, suffixe...) d'un élément nouveau sans valeur sémantique appréciable.

.../...

70 bis. INFECTUM. - Désigne, par opposition au perfectum, le temps de l'action non achevée.

89 bis. MODE. - Caractère d'une forme verbale susceptible d'exprimer l'attitude du sujet parlant vis-à-vis du procès verbal, c-a-d en un certain sens la manière (lat. modus) dont l'action est présentée par lui.

90 bis. MORPHÈME. - Élément de formation (gr. morphê = forme) propre à conférer un aspect grammatical aux éléments de signification, et qui sert ainsi à définir l'espèce du mot, la catégorie grammaticale, la relation syntaxique.

II0 bis. PRÉDICAT. - En un sens général, désigne dans une proposition composée essentiellement de deux termes, celui des deux qui est affirmé de l'autre : le jour (sujet) paraît (prédicat)

En un sens plus restreint, désigne spécialement le prédicat composé d'un verbe attributif et de son attribut : le jour paraît long.

En un sens plus restreint encore, désigne l'attribut, à l'exclusion du verbe attributif : le jour paraît long.

II0 ter. PROCÈS. - Terme adapté du lat. processus (= ce qui se passe) pour désigner la notion générale en laquelle se résolvent les différentes notions exprimées par le verbe : action, devenir, état.

II2. RACINE (suite). - On énonce d'ordinaire une racine sous sa forme la plus anciennement accessible, propre à expliquer tous les dérivés ultérieurement attestés : lat. genus (g)nātus, nātura, gr. γένος → rac. * gen-

II3. RADICAL (suite). - Lorsqu'on ne peut pas pousser plus avant la décomposition de formes parentes, l'élément irréductible est la racine.

Radical = forme que prend la racine dans un mot, seule ou augmentée d'éléments radicaux (suffixes, élargissements).

Dans l'analyse du mot on appelle radical, par opposition à désinentiel, suffixal, etc., un élément qui appartient à la racine : a dans lat. canere est dite voyelle radicale.

.../...

I16 bis. SÉMANTEME. - Désigne un élément de signification (gr. sēmainō = signifier), comme le morphème représente l'élément de formation, et le phonème l'unité phonique : par ex., dans l'énoncé : le chien aboie, l'idée du chien et celle de l'aboiement. Dans les langues indo-européennes le sémantème est d'ordinaire considéré comme approximativement exprimé par la racine.

I23 bis. SYNTAGME. - Désigne la réunion ou la fusion de deux ou plusieurs signes combinés en un complexe : mot (re-lire), locution (de grâce), membre de phrase ou proposition (il y a).

I24 bis. THÉMATIQUE. - Un morphème thématique, constitué d'ordinaire par une voyelle dite voyelle thématique, est celui qui dans certains cas s'ajoute au radical pour constituer le thème : ainsi -i- dans lat. dic-i-te , dic-i-tis, etc..

Est dite thématique une formation comportant cette voyelle thématique.

I25. THÈME (suite). - Partie du mot apparaissant comme la base sur laquelle repose la flexion, = tout ce qui n'est pas la désinence.